

CONTRAT DE CITOYENNETÉ

Contrat de citoyenneté signé par la Ville, la Métropole Européenne de Lille (MEL) et les habitants représentés par les conseillers de quartier.

Les enjeux climatiques et la protection de l'environnement sont, aujourd'hui, des problématiques essentielles. Celles-ci ont intégré la conscience collective.

Il appartient à tout acteur de s'engager dans une démarche commune et solidaire. Ici, il s'agit de l'habitant, la ville et l'institution intercommunale.

Au-delà des démarches individuelles et collectives, il convient de déployer la politique métropolitaine du traitement des déchets dans tous les quartiers. Celle-ci aura, en outre, pour conséquence de libérer les trottoirs et espaces publics, d'amplifier la végétalisation dans les rues et d'embellir les façades des maisons.



Un contrat : pourquoi faire ?

Parce que la réduction des déchets et la propreté de l'espace public sont une responsabilité partagée :

Particuliers, entreprises, commerçants, administrations, nous sommes, tous, des producteurs de déchets. Nous nous devons de devenir acteurs conscients de leur traitement et d'en favoriser la réduction. Nous sommes, également, tous, des acteurs de la propreté. Nous pouvons agir pour préserver notre cadre et qualité de vie. Pour nous comme pour les générations futures !

Parce que les droits et obligations de chacun doivent être définis :

La Ville, la MEL, les habitants : chacun a un rôle à jouer, indispensable, complémentaire et indissociable. La Ville et les habitants assurent la propreté des espaces publics. La MEL prend en charge, quant à elle, la collecte et le traitement des déchets. Les habitants doivent favoriser leur réduction.

À quoi s'engage la Ville de Croix :

La Ville s'engage à conforter sa politique de développement durable, de réduction des déchets, d'entretien de l'espace public. Elle s'engage à :

- ✓ Accentuer la politique zéro déchet à travers le renforcement de la démarche zéro déchet et le soutien des familles qui y sont engagées (180 familles actuellement)
- ✓ Faciliter, en lien avec la MEL, la mise en place des bornes d'apports volontaires en concertation avec les conseils de quartier. Ce dispositif a pour objectif de trier les déchets et faciliter leur traitement, de supprimer les poubelles, libérer les trottoirs et faciliter l'embellissement des façades
- ✓ Renforcer les actions de communication relatives à la réduction des déchets, actions d'information, de sensibilisation et d'incitation à préserver le cadre de vie. Mettre en place un onglet dédié sur le site internet de la ville
- ✓ Soutenir les actions citoyennes comme le World Clean Up Day
- ✓ Mettre en œuvre des mesures contre les dépôts sauvages

À quoi s'engage la Métropole Européenne de Lille :

La collecte et le traitement des déchets relèvent de la compétence de la MEL. Elle s'engage à :

- ✓ Diffuser une communication de proximité, accessible et compréhensible par tous pour tous les sujets relatifs à la collecte et au traitement de déchets
- ✓ Travailler en concertation avec la ville et les conseils de quartier à la mise en place des bornes d'apports volontaires
- ✓ Proposer des dispositifs permettant de réduire les déchets notamment par le biais du déploiement des composteurs individuels et collectifs
- ✓ Soutenir les actions citoyennes comme le World Clean Up Day notamment par le prêt de matériels et containers spécifiques

À quoi s'engagent les habitants :

Les habitants, représentés par les conseillers de quartier, sont des citoyens, acteurs publics soucieux et respectueux du cadre de vie et de la propreté. Ils s'engagent à :

- ✓ Entretien leur trottoir : déblayer les feuilles, désherber, dégager la neige et saler mais aussi entretenir leur haie et tailler les arbres qui pourraient obstruer la voie publique
- ✓ Ne pas jeter de détritrus sur le sol, ramasser les déjections de leur chien, mettre dans les poubelles dédiées et/ou ne pas jeter sur la voie publique leurs masques, mégots ou toute autre sorte de déchets
- ✓ Respecter le tri, ne pas faire déborder la poubelle, se débarrasser des déchets spéciaux dans les points de collecte adaptés, se rendre dans les déchetteries ou contacter le service des encombrants quand cela est nécessaire
- ✓ Être des ambassadeurs de la solidarité entre voisins : accompagner, sensibiliser, aider les personnes en situation de handicap ou âgées pour sortir les poubelles, apporter les déchets aux bornes d'apports volontaires ou contacter les services compétents
- ✓ Respecter son environnement, ne pas taguer ni détériorer le domaine public, faire preuve de pédagogie auprès de son entourage

Régis Cauche
Maire de Croix

**La Métropole
Européenne de Lille**

Les conseillers de quartier
représentant les habitants